

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2931

9 décembre 2008

SOMMAIRE

7ème Quai Luxembourg S.A.	140649	Frontier Asset Management II S.à r.l.	140686
Afrilux S.A.	140688	H.N.L. S.à r.l.	140648
Agence Générale et Service d'Investissement	140684	Immostar S.A.	140686
Alcuilux Desox S.A.	140665	Lux-Bâtir S.A.	140683
Alenex S.A.	140644	Malpas Investments S.à r.l.	140644
Atlantic Trans-National S.A.	140688	Mansford France Holdings S.à r.l.	140685
Aviva Central European Properties S. à r.l.	140686	Merrill Lynch Paris Nursing 4	140643
Aviva Investors Central European Properties S. à r.l.	140686	Mesa Investments S.à r.l.	140649
Baninter S.A.	140648	Moorea 4 S.à r.l.	140657
Batisica S.à.r.l.	140651	Mousseluxe S.à r.l.	140687
Bella Terra Investments S.à r.l.	140650	Orion IPDL 1 S.à r.l.	140651
Berlage 1	140673	Orion IPDL 4 S.à r.l.	140650
Bernardo S.à r.l.	140653	PM France Retail S.à r.l.	140684
Bill Boy Group S.A.	140685	Qualitas Services Company S.à r.l.	140673
Capital Publications Investments S.A.	140652	Rylux S.A.	140646
Commonwealth/Ducasse (Luxembourg) S.à r.l.	140686	Santa Eularia S.à r.l.	140688
Contel Group S.A.	140643	Santropa	140672
Coronas Investment S.A.	140645	Second Euro Industrial Finance S.à r.l. ..	140683
Coverdale S.à r.l.	140687	Second Euro Industrial Thouars S.à r.l. ...	140684
DE.CE Investment SA	140643	Segesta 2 Finance S.A.	140672
Duex Investments S.A.	140642	Simran Mediatech S.A.	140673
DZ Construct S.A.	140652	Société de Conseil d'Etude et de Gestion aux Industriels et aux Particuliers	140688
EastNets Europe S.A.	140648	Stocknet Investments Holdings Sarl	140685
EEC Investments S.A.	140644	Textile Invest S.A.	140642
Elvira S.A.	140687	Tomax II S.à r.l.	140652
European Manufacturers' Representatives S.A.	140683	Trading G.C. S.A.	140653
FAVA Holding	140646	Umiak Development S.A.	140645
Financière du Fruit S.A.	140642	Vesta Italia Equity (Luxembourg) S.à r.l.	140686
Flock Mark International S.A.	140645	Voilier Ruinard S.A.	140669
Frank Elstner Productions S.A.	140650	Wacker Investments S.à r.l.	140649
		World Consulting Company S.A.	140651

Textile Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.716.

Je soussignée Guffanti Catherine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg née le 20 janvier 1963 à Longwy (France),
démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:
TEXTILE INVEST S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 90.716

Date effective: le 31 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2008140737/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Duex Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.839.

Je soussignée Guffanti Catherine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg née le 20 janvier 1963 à Longwy (France),
démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:
DUEX Investments S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 62.839

Date effective: le 31 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2008140738/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01769. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Financière du Fruit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 93.135.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à Luxembourg (L-2086) au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

- Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à Luxembourg (L-1882).

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

FINANCIERE DU FRUIT S.A.

O. OUDIN / C. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008142707/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

DE.CE Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 84.277.

Je soussignée Guffanti Catherine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg née le 20 janvier 1963 à Longwy (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

DE.CE. Investment S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 84.277

Date effective: le 31 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2008140739/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01767. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Contel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 110.036.

Je soussignée Guffanti Catherine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg née le 20 janvier 1963 à Longwy (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

CONTEL GROUP S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 110.036

Date effective: le 31 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2008140740/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01762. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Merrill Lynch Paris Nursing 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.990.

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 9 octobre 2008:

1. Démission de Michel Raffoul de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2008.

2. Election de nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à partir du 30 septembre 2008:

- Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Gerald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Paris Nursing 4

Signature

Référence de publication: 2008149398/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Alenex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.097.

Je soussignée Guffanti Catherine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg née le 20 janvier 1963 à Longwy (France),
démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:
ALENEX S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 107.097

Date effective: le 31 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2008140741/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01759. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

EEC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.469.

Je soussignée Guffanti Catherine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg née le 20 janvier 1963 à Longwy (France),
démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:
EEC Investments S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 107.469

Date effective: le 31 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2008140742/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01757. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Malpas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.285.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.
- L'adresse professionnelle de Mr Eric VANDERKERKEN, gérant, a été modifiée du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.
- L'adresse professionnelle de Mr Johan DEJANS., gérant, a été modifiée du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008149666/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08756. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Flock Mark International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 130.878.

Je soussignée Guffanti Catherine, demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg née le 20 janvier 1963 à Longwy (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

FLOCK MARK INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 130.878

Date effective: le 31 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2008140744/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01751. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Umiak Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 59.273.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008141188/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02935. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Coronas Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.975.

- Le siège social de la société est transféré du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086).

- Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Le 3 novembre 2008.

CORONAS INVESTMENT S.A.

A. VIGNERON / D. PIERRE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2008142706/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Rylux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.514.

Constituée par-devant Me Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 juin 1981, acte publié au Mémorial C n° 169 du 28 septembre 1981. Le capital a été converti en Euros par acte sous seing privé en date du 8 août 2000, dont l'extrait a été publié au Mémorial C n° 263 du 12 avril 2001.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RYLUX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008141195/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02325. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

FAVA Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 133.408.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the fifth day in the month of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

Mr Stefan GREEN, lawyer, residing at Trålgänd 3, 1st Floor, 116 68 Stockholm, Sweden, hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Stockholm, Sweden, on October 22, 2008.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "FAVA Holding", a "société anonyme", established and having its registered office at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 133.408, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2852 of 8 December 2007, (here after "the Company");

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) and each of them entirely paid up in cash;

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "FAVA Holding", prenamed;

IV.- That the principal has acquired all three hundred ten (310) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the dissolved Company, being 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

VIII.- That all the Company's shares in circulation and if necessary the register of shareholders of the Company are cancelled in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

A comparu:

Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Monsieur Stefan GREEN, avocat, demeurant Trålgänd 3, 1st Floor, 116 68 Stockholm, Suède,

ci-après dénommé: "le mandant",

en vertu d'une procuration donnée à Stockholm, Suède, le 22 octobre 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La même mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "FAVA Holding", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 133.408, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 novembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2852 du 8 décembre 2007 (ci-après: "la Société");

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et chaque action étant intégralement libérée en numéraire;

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "FAVA Holding", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois cent dix (310) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, étant celle du 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

VIII.- Que toutes les actions en circulation, le cas échéant le registre des actionnaires de la Société sont annulés en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13799. - Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 novembre 2008.

J.J. WAGNER.

Référence de publication: 2008150481/239/90.

(080177737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

H.N.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.888.

Constituée par-devant Me Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 12 décembre 1991, acte publié au Mémorial C no 218 du 23 mai 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 juin 1994, acte publié au Mémorial C no 435 du 5 novembre 1994 en date du 14 janvier 1998, acte publié au Mémorial C no 486 du 2 juillet 1998. Le capital a été converti en EUROS par acte sous seing privé le 21 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C no 749 du 16 mai 2002. Les statuts ont été modifiés par-devant Me Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch maintenant à Luxembourg, en date du 26 mars 2003, acte publié au Mémorial C no 443 du 23 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H.N.L. S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008141196/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02324. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Baninter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.469.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 octobre 2000, acte publié au Mémorial C no 304 du 25 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANINTER S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008141197/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02322. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

EastNets Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.657.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 octobre 2008

1. La nomination de Mr Hazem Mulhim, demeurant G02, Dubai Internet City, Bâtiment Nr.2, UEA - Dubai, au poste de délégué à la gestion journalière avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature est acceptée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

2. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

Hazem MULHIM

Référence de publication: 2008149407/792/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03703. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

7ème Quai Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.972.

—
Constituée par-devant Me André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 décembre 1998, acte au Mémorial C no 204 du 25 mars 1999. Le capital a été converti en EUROS suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, dont l'extrait a été publié au Mémorial C no 883 du 11 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 7ème QUAI LUXEMBOURG S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008141198/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02320. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Wacker Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.243.

—
Constituée par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1125 du 9 juin 2006, modifiée pour la dernière fois par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 mars 2008, acte publié au Mémorial C no 968 du 18 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wacker Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008141199/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01994. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Mesa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.207.

—
Constituée par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C n° 1144 du 13 juin 2006, modifiée pour la dernière fois par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 mars 2008, acte publié au Mémorial C n° 1015 du 24 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mesa Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008141200/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01989. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Bella Terra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.209.

Constituée par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C n° 1145 du 13 juin 2006, modifiée pour la dernière fois par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 mars 2008, acte publié au Mémorial C n° 1031 du 25 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bella Terra Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008141203/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01980. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Orion IPDL 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.964.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008141209/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01978. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Frank Elstner Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6240 Graulinger, 9, Um Groeknapp.

R.C.S. Luxembourg B 20.339.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des Frank Elstner Productions S.A. du 24 avril 2008 que:

1/ Nomination du commissaire:

Madame Birgit Bohr, née le 27 octobre 1964 à Mettlach, Allemagne, résidant professionnellement à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été nommée en tant que commissaire avec effet du 24 avril 2008 pour une durée de 6 ans.

2/ Nomination du conseil d'administration:

- Monsieur Frank Elstner, né le 19 avril 1942 à Linz, Autriche, résidant 4, Liesberghöhe, D-76530 Baden-Baden, Allemagne, a été nommé avec effet rétroactif à partir du 24 mai 2006 administrateur délégué pour une durée de 6 ans.

- Monsieur Andreas Elstner, né le 23 mai 1965 à Bensberg, Allemagne, résidant 3 C/Menorca n° 8, ES-07011 Palma, Espagne, a été nommé avec effet rétroactif à partir du 24 mai 2006 administrateur pour une durée de 6 ans.

- Monsieur Roland Mertens, né le 03 septembre 1955 à Esch sur Alzette, Luxembourg, résidant professionnellement 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été nommé avec effet rétroactif à partir du 24 mai 2006 administrateur pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008149314/1026/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Orion IPDL 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.966.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008141212/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01983. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Batisica S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.595.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008141214/657/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09855. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

World Consulting Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.308.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 novembre 2008

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de son mandat d'administrateur
2. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Valerio RAGAZZONI, administrateur de sociétés, né à Lezzeno (Italie), le 16 août 1943, demeurant à L-8077 Bertrange, 248, rue de Luxembourg, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
4. Madame Andrea THIELENHAUS, administrateur de sociétés, née à Cologne (Allemagne), le 25 mars 1963, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
6. Madame Claudine VAN HAL, administrateur de sociétés, née à Gent (Belgique), le 11 juin 1949, demeurant à L-5431 Lenningen, 27, rue de l'École, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
7. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Luxembourg, le 18.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WORLD CONSULTING COMPANY S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008149405/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Tomax II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 40.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Pour TOMAX II S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008142632/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02635. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

DZ Construct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4271 Esch-sur-Alzette, 15A, rue Jean Origer.
R.C.S. Luxembourg B 85.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Pour DZ CONSTRUCT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008142638/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02637. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Capital Publications Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 68.892.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.
- L'adresse professionnelle de Mme Sandrine LANGGARTNER, administrateur, a été modifiée du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.
- Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 3 novembre 2008 que Mme Christiane PRIM démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.
- En date du 3 novembre 2008, le conseil d'administration coopte en remplacement Mr Alexander KELLER, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2008.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008149663/751/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08743. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Trading G.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, 4, rue Kleck.
R.C.S. Luxembourg B 96.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Pour TRADING G.C. S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008142639/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02638. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080167635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Bernardo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 76.247,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 137.023.

In the year two thousand eight, on the sixth day of October,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

1. Falcon Realty Limited, a company established and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Morgan & Morgan Trust Corporation Limited, P.O. Box 958, Pasca Estate Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Trade and Company Register of the British Virgin Islands under number 472506, hereinafter referred to as "Shareholder I";

hereby represented by Mrs Beatrice Gourbesville, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. Taverners Advisors Limited, a company established and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Blenheim Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Trade and Company Register of the British Virgins Islands under number 1063523, hereinafter referred to as "Shareholder II";

hereby represented by Mrs Beatrice Gourbesville, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. Robert Grant Sloss, a British national born in London on 17 December 1968, with business address at Chilmark House, Chilmark, Salisbury, SP3 5AP;

hereby represented by Mrs Beatrice Gourbesville, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4. James Edward Morse, British national born in Swansea on 25 October 1971, with business address at SB Bonsuccesso Administradora de Shopping Ltda, Room 6, 7th Floor, av. Cidade Jardim, 400, Jardins, Sao Paulo/SP;

hereby represented by Mrs Beatrice Gourbesville, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

5. Timothy Spencer Barlow, a British national born in Carshalton on 20 December 1967, with business address at the Old Manor House, Poffley End, Hailey, Witney Oxfordshire, OX29 9UW;

hereby represented by Mrs Beatrice Gourbesville, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

6. James Stephen Rees, a British national born in Sutton on 13 November 1970, with business address at Sunshine Cottage, Lodsworth, Petworth, West Sussex, GU28 9BY;

hereby represented by Mrs Beatrice Gourbesville, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The persons and entities listed under items 1 to 6 here-above are hereinafter referred to as the "Shareholders".

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing Shareholders declare that they hold the entire share capital of Bernardo S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with registered office at L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare,

incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 20 February 2008 (the "Company"). The Company is registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 137.023 and its Articles of Incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To approve the increase of the Company's share capital by an amount of sixteen thousand one hundred forty seven pounds sterling (GBP 16,147) so as to raise it from its present amount of sixty thousand one hundred pounds sterling (GBP 60,100) to seventy six thousand two hundred forty seven pounds sterling (GBP 76,247);

2. To approve the issue of sixteen thousand one hundred forty seven (16,147) new Ordinary Shares as defined in the Articles of Incorporation of the Company with a nominal value of one pound (GBP 1) each, having the same rights and privileges as the existing Ordinary Shares and entitling to dividends as from the day of the present decision of shareholders resolving on the proposed capital increase, so as to raise the number of shares from sixty thousand one hundred (60,100) shares to seventy six thousand two hundred forty seven shares, divided into seventy six thousand one hundred forty seven (76,147) Ordinary Shares and one hundred (100) Special Preferred Shares;

3. To accept the subscription of ten thousand seven hundred sixty-five (10,765) Ordinary Shares by Falcon Realty Ltd by a contribution in cash equal to ten thousand seven hundred sixty-five pounds sterling (GBP 10,765);

4. To accept the subscription of five thousand three hundred eighty-two (5,382) Ordinary Shares by Taverners Advisors Ltd by a contribution in cash equal to five thousand three hundred eighty-two pounds sterling (GBP 5,382);

5. To amend article 5 of the Company's articles of incorporation regarding the share capital of the Company, so as to reflect the decisions taken under items 1 to 4 above;

6. To amend the postal code of the Company's registered office so as to reflect the correct postal code of its address, which is 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg

7. Miscellaneous.

After that, the Shareholders, represented as above mentioned, have requested the undersigned Notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of sixteen thousand one hundred forty seven pounds sterling (GBP 16,147) so as to raise it from its present amount of sixty thousand one hundred pounds sterling (GBP 60,100) to seventy six thousand two hundred forty seven pounds sterling (GBP 76,247);

Second resolution

The Shareholders RESOLVED to issue sixteen thousand one hundred forty seven (16,147) new Ordinary Shares as defined in the Articles of Incorporation of the Company with a nominal value of one pound (GBP 1) each, having the same rights and privileges as the existing Ordinary Shares and entitling to dividends as from the day of the present decision of shareholders resolving on the proposed capital increase, so as to raise the number of shares from sixty thousand one hundred (60,100) shares to seventy six thousand two hundred forty seven shares, divided into seventy six thousand one hundred forty seven (76,147) Ordinary Shares and one hundred (100) Special Preferred Shares;

Third resolution

Subscriptions/payments

Thereupon, now appears Mrs Beatrice Gourbesville, prenamed, residing in Luxembourg, by virtue of the proxies given under private seal;

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of each of the Shareholders, as follows:

1. In the name and on behalf of Shareholder I, to ten thousand seven hundred sixty-five (10,765) Ordinary Shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each by a contribution in cash equal to ten thousand seven hundred sixty-five pounds sterling (GBP 10,765); and

2. In the name and on behalf of Shareholder II, to five thousand three hundred eighty-two (5,382) Ordinary Shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each by a contribution in cash equal to five thousand three hundred eighty-two pounds sterling (GBP 5,382);

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of sixteen thousand one hundred forty seven pounds sterling (GBP 16,147), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon, the Shareholders, prenamed, hereby expressly waived any preferential subscription rights concerning the newly issued shares and agree with the subscription described here-above and resolved to accept the subscriptions and payments of the newly issued shares as described above.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders of the Company RESOLVED to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.- Share Capital.** The share capital of the Company is set at seventy six thousand two hundred forty seven pounds sterling (GBP 76,247) divided into one hundred (100) Special Preferred Shares (individually, a "Special Preferred Share" and collectively, the "Special Preferred Shares") and seventy six thousand one hundred forty seven (76,147) ordinary shares (individually, an "Ordinary Share" and collectively, the "Ordinary Shares") and, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a pro rata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders of the Company RESOLVED to amend the postal code of the Company's registered office so as to reflect the correct postal code of its address, which is 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg

There being no further business, the general meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Declaration

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the Notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six octobre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Falcon Realty Limited, une société établie et constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Morgan & Morgan Trust Corporation Limited, P.O. Box 958, Pasca Estate Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 472506, référés ci-après comme l'"Associé I";

ici représentée par Mme Béatrice Gourbesville, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Taverners Advisors Limited, une société établie et constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Blenheim Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1063523, référés ci-après comme l'"Associé II";

ici représentée par Mme Béatrice Gourbesville, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. Robert Grant Sloss, un citoyen britannique, né à Londres le 17 décembre 1968, avec adresse professionnelle à Chilmark House, Chilmark, Salisbury, SP3 5AP;

ici représenté par Mme Béatrice Gourbesville, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. James Edward Morse, un citoyen britannique, né à Swansea le 25 octobre 1971, avec adresse professionnelle à SB Bonsucesso Administradora de Shopping Ltda, Room 6, 7th Floor, av. Cidade Jardim, 400, Jardins, Sao Paulo/SP;

ici représenté par Mme Béatrice Gourbesville, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. Timothy Spencer Barlow, un citoyen britannique, né à Carshalton le 20 décembre 1967, avec adresse professionnelle à with business address at the Old Manor House, Poffley End, Hailey, Witney Oxfordshire, OX29 9UW;

ici représenté par Mme Béatrice Gourbesville, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6. James Stephen Rees, un citoyen britannique, né à Carshalton le 13 novembre 1970, avec adresse professionnelle à Sunshine Cottage, Lodsworth, Petworth, West Sussex, GU28 9BY;

ici représenté par Mme Béatrice Gourbesville, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Les personnes et entités listées ci-dessus sous les points 1 à 6 sont référées ci-après comme les "Associés".

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les Associés comparants déclarent être les seuls associés de Bernardo S.à r.l., une "société à responsabilité limitée" avec siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte passé par devant le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, constituée le 20 février 2008 (la "Société"). La Société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137.023 et son acte constitutif est publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Les Associés comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Approuver l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de seize mille cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 16.147) pour le porter de son montant actuel de soixante mille cent Livres Sterling (GBP 60.100) à soixante seize mille deux cent quarante sept Livres Sterling (GBP 76.247);

2. Approuver l'émission de seize mille cent quarante-sept (16.147) nouvelles Parts sociales ordinaires telles que définies dans les statuts de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1 GBP) chacune et conférant les mêmes droits et privilèges que les Parts sociales ordinaires existantes et donnant droit à dividendes du jour de la présente résolution décidant de l'augmentation de capital pour porter le nombre de parts sociales de soixante mille cent (60.100) parts sociales à soixante mille cent (60.100) parts sociales, divisé en soixante seize mille cent quarante sept (76.147) Parts sociales ordinaires et cent (100) Parts sociales préférées spéciales;

3. Acceptation de la souscription de Falcon Realty Ltd de dix mille sept cent soixante-cinq (10.765) Parts sociales ordinaires par un apport en numéraire de dix mille sept cent soixante-cinq Livres Sterling (GBP 10.765);

4. Acceptation de la souscription de Taverners Advisors Ltd de cinq mille trois cent quatre-vingt-deux (5.382) Parts sociales ordinaires par un apport en numéraire de cinq mille trois cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (GBP 5.382);

5. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 4) ci-dessus;

6. Modification du code postal enregistré afin que le bon code postal soit inscrit dans l'adresse de la société de la façon suivante: 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;

7. Divers.

Après cela, les Associés, représentés, comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de seize mille cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 16.147) pour le porter de son montant actuel de soixante mille cent Livres Sterling (GBP 60.100) à soixante seize mille deux cent quarante sept Livres Sterling (GBP 76.247);

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d'émettre seize mille cent quarante-sept (16.147) nouvelles Parts sociales ordinaires telles que définies dans les statuts de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP chacune, conférant les mêmes droits et privilèges que les Parts sociales ordinaires existantes et donnant droit à des dividendes à partir du jour de la présente résolution décidant de l'augmentation de capital pour porter le nombre de parts sociales de soixante mille cent (60.100) parts sociales à soixante seize mille deux cent quarante sept (76.247) parts sociales, divisé en soixante seize mille cent quarante sept (76.147) Parts sociales ordinaires et cent (100) Parts sociales préférées spéciales;

Troisième résolution

Souscription/payements

Ensuite comparait Mme Béatrice Gourbesville, prémentionnée, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé, en vertu de procurations données sous seing privé:

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de chacun des Associés, comme suit:

1. au nom et pour le compte de Falcon Realty Limited à dix mille sept cent soixante-cinq (10.765) Parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, par un apport en numéraire de dix mille sept cent soixante-cinq Livres Sterling (GBP 10.765);

2. au nom et pour le compte de Taverners Advisors Limited à cinq mille trois cent quatre-vingt-deux (5.382) Parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, par un apport en numéraire de cinq mille trois cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (GBP 5.382);

Le comparant déclare et tous les participants de l'assemblée générale reconnaissent que les parts nouvellement émises de la Société ont été entièrement payées en numéraire et que la Société a à sa disposition la somme totale de seize mille cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 16.147), dont la preuve est donnée au notaire soussigné qui a expressément enregistré cette déclaration.

Ensuite les Associés, prémentionnés, renoncent expressément par la présente à tout droit de souscription préférentiel concernant les parts sociales nouvellement émises et approuvent la souscription décrite ci-dessus et décident d'accepter les souscriptions et les paiements des parts nouvellement émises tels que décrits ci-dessus.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés de la Société DECIDENT de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.- Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante seize mille deux cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 76.247) représenté par cent (100) Parts sociales préférentielles spéciales (individuellement une "Part sociale préférentielle spéciale", et collectivement les "Parts sociales préférentielles spéciales") et soixante seize mille cent quarante-sept (76.147) Parts sociales ordinaires (individuellement une "Part sociale ordinaire" et collectivement les "Parts sociales ordinaires") ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, toutes entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de primes d'émission peut être établi auquel sera transférée toute prime d'émission payée pour toute part sociale en plus de sa valeur comptable. La somme du compte de primes d'émission peut être utilisée pour le paiement de toutes les parts sociales que la société pourra racheter en proportion des parts de ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour être distribuée aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale."

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés de la Société DECIDENT de corriger le code postal de la société enregistré par erreur de frappe, afin qu'il soit correctement mentionné dans son adresse comme suit: 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, connus du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. GOURBESVILLE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 octobre 2008. Relation: LAC/2008/40886. - Reçu à 0,50 %: cent quatre euros et quarante-sept cents (104,47- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2008147493/211/244.

(080174096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Moorea 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.069.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixth of November.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GS Lux Management Services S.à r.l. a société a responsabilité limitée formed and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88 045, having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, here represented by Mr. Hassane DIABATE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as afore said, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Denomination - Registered office- Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Moorea 4 S.à r.l".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent euro (0.01.- EUR) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euro (100,000,000 EUR) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent euro (0.01 EUR) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the incorporation deed of November 6, 2008.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- EUR), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2008.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

GS Lux Management Service S.à.r.l.	1,250,000	shares
TOTAL: one million two hundred and fifty thousand	1,250,000	shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,900.- €.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at one (1).

2) Is appointed as manager for an unlimited period:

Christophe CAHUZAC, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 9 - 11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88 045, ayant son siège social au 9-11 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, ici représentée par M. Hassane DIABATE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est "Moorea 4 S.à r.l."

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01.- EUR) chacune.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions d'euros (100.000.000.-EUR) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01.- EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte constitutif du 6 novembre 2008.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande d'un associé.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "Conseil de Gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de

Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts au Conseil de Gérance.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques telles que déterminées par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000.- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000.-EUR), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

GS Lux Management Services S.à r.l.	1,250,000	parts sociales
TOTAL: un million deux cent cinquante mille	1,250,000	parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500.- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.900.-€.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à un (1).
- 2) Est nommé gérant pour une période indéterminée:

Christophe CAHUZAC, Managing Director, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à 9-11 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- 3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 NOV. 2008. Relation: LAC / 2008 / 45021. Reçu à 0,5 % soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008147775/212/394.

(080174975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Alcuilux Desox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 143.064.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den elften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft "GOTTSCHOL ALCUILUX S.A.", mit Sitz in L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 92809,

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welcher Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche erschienene Partei, vertreten wie vorstehend erwähnt, den beurkundenden Notar gebeten hat, die Gründungsurkunde einer Aktiengesellschaft aufzunehmen, deren Satzung sie wie folgt abgefasst hat:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "Alcuilux Desox S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Clerf, (Großherzogtum Luxemburg). Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Clerf verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb eines Metallschmelzwerkes und einer Giesserei, die Transformation von Nichteisenmetallen, die Metallbehandlung, der Einkauf und Verkauf, sowie der Import und Export von Eisen- und Nichteisenmetallen.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an andern in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Des Weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obgenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.000,-(einunddreißigtausend Euro), aufgeteilt in 310 (dreihundertzehn) Aktien mit einem Nennwert von EUR 100,- (einhundert Euro).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Die Aktien sind frei übertragbar unter Aktionären.

1. Sollte ein Aktionär beabsichtigen, seine Aktien ganz oder teilweise an Nicht-Aktionäre abzutreten, so muss er sie den anderen Aktionären im Verhältnis zu Ihrer jeweiligen Aktienbeteiligung anbieten.

Falls sich die Aktionäre nach Ablauf einer sechswöchigen Frist noch immer bezüglich des Abtretungspreises uneinig sind, wird letzterer von einem Kollegium von drei Sachverständigen auf der Grundlage des Veräußerungswertes der Aktien festgelegt.

Der abtretungswillige Aktionär („der Zedent“) und der/die erwerbswillige(n) Aktionär(e) wählen jeweils einen Sachverständigen. Der dritte Sachverständige wird von den zwei ersternannten Sachverständigen bestimmt. Die Aktionäre werden von der Gesellschaft mittels Einschreiben über das Ergebnis des Sachverständigengutachtens benachrichtigt mit der Aufforderung, der Gesellschaft innerhalb einer sechswöchigen Frist mitzuteilen, ob sie zum Erwerb bzw. zur Abtretung der Aktien zum festgelegten Preis bereit sind. Die Nichtbeantwortung seitens der Aktionäre innerhalb dieser Frist gilt als Ablehnung.

Sollten mehrere Aktionäre ihre Absicht bekunden, Aktien zu erwerben, so werden die zum Verkauf angebotenen Aktien den erwerbswilligen Aktionären zu deren jeweiligen Aktienbeteiligung angeboten.

Falls keiner der Aktionäre bereit ist, die Gesamtheit der Aktien zu erwerben, kann der Zedent sie Nichtaktionären („Drittinteressenten“) anbieten, wobei als vereinbart gilt, dass den anderen Aktionären ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihren jeweiligen Aktienbeteiligungen während einer weiteren vierwöchigen Frist, gerechnet ab Datum der Mitteilung der mit Drittinteressenten getroffenen Abmachung, zu den Bedingungen dieser Abmachung vorbehalten sind. Der Zedent ist verpflichtet, auf Antrag den Nachweis für das Angebot eines solchen Drittinteressenten zu erbringen.

Sollten die Aktionäre, oder einer oder mehrere von ihnen die betroffenen Aktien nicht innerhalb der vorgegebenen Frist übernommen haben, entscheidet der Verwaltungsrat über die Bewilligung des vom Zedenten vorgeschlagenen Drittinteressenten.

Der Verwaltungsrat muss dem Zedenten seinen Entschluss innerhalb eines Monats nach Ablauf der vorerwähnten vierwöchigen Frist mitteilen. Das Schweigen des Verwaltungsrates gilt als Zustimmung.

Im Falle der Ablehnung ist der Verwaltungsrat verpflichtet, innerhalb von drei Monaten nach seinem Ablehnungsbeschluss den Erwerb der zum Verkauf angebotenen Aktien zu einem nicht geringeren als dem vom vorerwähnten Drittinteressenten angenommenen Preis (oder, falls zuvor ein Preis von Sachverständigen festgelegt worden war, zu einem nicht geringeren als dem niedrigsten dieser beiden Preise) zu veranlassen, ansonsten die Abtretung an den Drittinteressenten als genehmigt gilt.

Im Falle der ausdrücklichen oder stillschweigenden Bewilligung des Drittinteressenten gemäß den vorerwähnten Modalitäten, muss die Abtretung an diesen Drittinteressenten innerhalb von zwei Monaten und zu den anderen Aktionären mitgeteilten Bedingungen erfolgen; ansonsten ist das vorerwähnte Verfahren vor jeder Abtretung zu wiederholen.

Falls der Zedent seinerseits den von den Sachverständigen festgesetzten Preis ablehnen sollte, gilt dies als verzichtete er schlicht und einfach auf jede Abtretung, und er bleibt folglich Inhaber der betroffenen Aktien.

Die Sachverständigenkosten und -honorare gehen zur Hälfte zu Lasten des Zedenten und zur Hälfte zu Lasten des Aktionärs/der Aktionäre der/die die Sachverständigenbestellung beantragt hatte(n).

Sollte der Zedent nach der Bestellung der Sachverständigen auf jede Abtretung verzichten, so gehen sämtliche Sachverständigenkosten und -honorare zu seinen Lasten.

2. Von den obenerwähnten Beschränkungen ausgeschlossen sind, vorbehaltlich der vorherigen Benachrichtigung des Verwaltungsrates, sämtliche Aktienabtretungen an Aktionär- oder Nichtaktionärgesellschaften der gleichen Gruppe wie der Zedent, so wie sämtliche Aktienübertragungen aufgrund der Fusion, der Übernahme oder der Aufspaltung einer der Aktionärgesellschaften.

Zwecks Anwendung dieser Bestimmung gilt als zur Gruppe des Zedenten gehörig:

- jede Gesellschaft, die direkt oder indirekt die Mehrheit des Kapitals und der Stimmrechte des Zedenten besitzt;
- jede Gesellschaft, deren Zedent oder die Muttergesellschaft des Zedenten direkt oder indirekt die Mehrheit des Kapitals und der Stimmrechte besitzt.

Ebenfalls von diesen Beschränkungen befreit sind sämtliche Aktienübertragungen im Falle von entgeltlichen, unentgeltlichen oder auf dem Erbwege getätigte Abtretungen an Ehegatten oder Deszendenten.

3. Sämtliche im vorliegenden Artikel vorgesehenen Anzeigen, Mitteilungen und Zustellungen müssen per Einschreiben mit Empfangsbestätigungen erfolgen.

Die im vorliegenden Artikel aufgezählten Bestimmungen finden Anwendung auf die Abtretungen von Bezugsrechten im Falle einer Kapitalerhöhung oder eine Ausgabe von Schuldverschreibungen mit Aktienbezugsrecht. Die im vorstehenden Paragraphen 1. vorgesehene Bewilligung findet ebenfalls Anwendung im Falle der Zeichnung durch einen Nichtaktionär von jungen Aktien oder jungen Schuldverschreibungen mit Aktienbezugsrecht.

Titel III - Verwaltung

Art. 7. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter (administrateur unique) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des Alleinverwalters rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

Art. 11. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 12. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 13. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt ausserdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Montag im Juni um 14.00 Uhr.

Ist dieser Tag ein Feiertag, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 15. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen

Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 17. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 18. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember des Jahres 2009.
- 2) Die erste Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.
- 3) Ausnahmsweise kann der erste Vorsitzende sowie der erste Delegierte des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung, welche den ersten Verwaltungsrat bestellt, ernannt werden.

Zeichnung und einzahlung

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden alle Aktien durch die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft "GOTTSCHOL ALCUILUX S.A.", vorgenannt und vertreten wie hiervor erwähnt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr 1.550,- EUR.

Beschlüsse der alleingesellschafterin

Alsdann hat die vorgenannte erschienene Partei, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wie auch diejenige der Kommissare wird jeweils auf 1 festgelegt.

Zweiter Beschluss

Herr Ralph GOTTSCHOL, Gesellschaftsverwalter, geboren in Haagen, (Bundesrepublik Deutschland), am 16. November 1964, wohnhaft in L-9745 Doennange, 19 Maison, wird zum Alleinverwalter ernannt.

Er ist befugt, die Gesellschaft in allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "INTERAUDIT", mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 119 Avenue de la Faiencerie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 29501, wird zum Kommissar der Gesellschaft ernannt.

Vierter Beschluss

Die Mandate des vorstehend ernannten Alleinverwalters und Kommissars enden beim Abschluss der nächsten ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2014.

Fünfter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Unterschrieben: DOSTERT; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2008. Relation GRE/2008/4626. Reçu cent cinquante cinq euros 0,50%=155 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial;

Junglinster, den 26. November 2008

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008147781/231/218.

(080174791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Voilier Ruinard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 143.052.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

La société "LENDIS S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.516, ici représentée par Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 21 novembre 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "VOILIER RUINARD S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Euros (100.000.- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} jeudi du mois de novembre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré entièrement en espèces le montant suivant:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'action
"LENDIS S.A." prénommée,	100 000	100 000	1.000
TOTAL	100 000	100 000	1.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de cent mille Euros (100 000.-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration et Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Art. 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.900.- €.

Assemblée Générale Extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Est appelé aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean-Marc FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - b) Monsieur Manuel BORDIGNON employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - c) Monsieur Christophe MOUTON, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant agissant en sa dite qualité, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Talmas, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 25 NOV. 2008. Relation: EAC/2008/14429. - Reçu cinq cents euros 100.000.- à 0,5% = 500.-

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2008147791/272/172.

(080174487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Santropa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 19.276.

1) L'adresse de l'administrateur et président Monsieur Hans-Jorgen GLUD est désormais la suivante:
64, avenue Douiri, 14000 Kenitra, Maroc.

2) L'adresse du commissaire aux comptes BDO ScanRevision est désormais la suivante:
29, Havneholmen 29, DK-1561 Copenhagen.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008148244/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Segesta 2 Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.879.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Monsieur Eric VANDERKERKEN, administrateur, a été modifiée du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Monsieur Johan DEJANS, administrateur, a été modifiée du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008149668/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Simran Mediatech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 119.591.

Changement dans la composition du conseil d'administration

Suite au décès de Monsieur Reginald Bursens en date du 23 octobre 2008, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Mr. Alan CALLAN,
- Mr. François GEORGES,
- Mr. Jose Isaac MENDOZA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

SIMRAN MEDIATECH S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008148248/5710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Berlage 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.876.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 10 novembre 2008, que M. A.J.M. Beekman, résidant au 87, Verlengde Slotlaan, 3707 CD Zeist, Pays-Bas a cédé 15 parts sociales à la société Breevast BV, ayant son siège social à Viottastraat 39, NL-1071 JP Amsterdam, Pays-Bas. Par la suite, Breevast BV, par le biais d'un autre contrat de cession daté du 10 novembre 2008 a transféré toutes ses parts sociales à la société Berlage 1 Holdings Ltd, ayant son siège social à Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Suite à ces cessions, le capital de Berlage 1 se compose comme suit:

Berlage 1 Holdings Ltd, 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148252/4175/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Qualitas Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 143.149.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Iskandar MAKHMUDOV, Businessman, born in Bukhara (USSR), on December 5, 1963, with residential address at Sholkovskoe Shosse, 57 bld.2, Apt. # 91, Moscow, Russia (Russian Federation),

here represented by Marie-Claire Haas, with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Moscow, on October, 31st, 2008.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "QUALITAS SERVICES COMPANY S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to the French real estate called "L'Ecoisaise" situated Quartier des Mares, 83350 Ramatuelle, France and to the French real estate located on Domaine des Pins and Les Tesnières situated at Fontaines-en-Sologne (41250), Contres (41 700), Soings-en-Sologne (41230), including but not limited to:

- gardening, repair, maintenance and cleaning services;
- organization of receptions and realization of dinners; and
- services related to the organization of receptions and dinners, and the supply of all services and products within the framework of services noted above.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500), represented by five hundred (500) share quotas in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) The manager or the Board (as the case may be) will not be able, without the prior agreement of the shareholders to make the decisions or to carry out the following acts:

- acquire, sell or exchange any real estate,
- enter into any loan and grant any security for an amount exceeding one hundred thousand euro (EUR 100,000),
- acquire an interest in a company or in another entity for an amount exceeding one hundred thousand euro (EUR 100,000),
- and more generally enter into any contract for an amount exceeding one hundred thousand euro (EUR 100,000).

They are appointed by the general meeting of shareholders for an undetermined period. This appointment may be cancelled by the general meeting of the shareholders at any time.

(iii) Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of any managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and payment

Mr Iskandar Makhmudov, represented as stated above, subscribes to five hundred (500) share quotas in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand and two hundred euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- M. Jimmy Tong Sam, chartered accountant, born on November 24, 1968, whose professional address is at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

- M. Rui da Costa, private employee, born on May 2, 1974, whose professional address is at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre,

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

M. Iskandar MAKHMUDOV, Homme d'affaires, né à Bukhara (URSS), le 5 décembre 1963, demeurant Sholkovskoe Shosse, 57 bld.2, Apt. # 91, Moscou, Russie, de nationalité russe,

représenté par Marie-Claire Haas, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Moscou, le 31 octobre 2008,

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "QUALITAS SERVICES COMPANY S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant exclusivement la propriété Villa L'Ecoissaise, situé Quartier des Mares, 83350 Ramatuelle, France, et la propriété située sur le Domaine des Pins et les Tesnières sis sur les communes de Fontaines-en-Sologne (41250), Contres (41700) et Soings-en-Sologne (41230), comprenant mais non limité à:

- la prestation de services de jardinage, de réparation, d'entretien et de nettoyage,
- l'organisation de réceptions, la préparation et la confection de repas et les services associés à l'organisation de réceptions et de repas,
- La prestation de services liés à l'organisation de réceptions et dîners, ainsi que la délivrance de tous services et produits dans le cadre des services mentionnés ci-dessus.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le ou les gérants ne pourront, sans y avoir été autorisés au préalable par les associés, effectuer les actes ou prendre les décisions qui suivent:

- acheter, vendre ou échanger tous immeubles,
- contracter tous emprunts et consentir toute garantie d'un montant supérieur à 100.000 euros,
- prendre toute participation dans toute société ou autre entité d'un montant supérieur à 100.000 euros,
- et plus généralement conclure tout contrat d'un montant annuel supérieur à 100.000 euros.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée. Ils sont toujours révocables par l'assemblée des associés.

(iii) Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un des gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

M. Iskandar Makhmudov, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR),

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jimmy Tong Sam, expert comptable, né le 24 novembre 1968, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

- M. Rui da Costa, employé privé, né le 2 mai 1974, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. C. Haas et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008. LAC/2008/46944. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008149754/5770/503.

(080177011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Lux-Bâtir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 60, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 68.551.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Suite à la démission avec effet immédiat, en date du 21 décembre 2007, de la société VO Consulting de son poste de commissaire aux comptes, est élu nouveau commissaire aux comptes pour une durée de cinq ans Madame DE JESUS BARBOSA FREITAS DOS SANTOS Carla, née le 15/10/1973 à Luanda (Angola), demeurant à L-4041 ESCH SUR ALZETTE, 6 rue du Brill. Cette nomination prend effet à partir du 11 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 octobre 2008.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2008148253/1345/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09505. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080174762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

European Manufacturers' Representatives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.022.

I resign my positions as administrateur and a commissaire des comptes for European Manufacturers' Representatives S.A. with immediate effect of today's date.

Traduction:

Je démissionne de mes fonctions d'administrateur et de commissaire des comptes au sein de la société European Manufacturers' Representatives avec effet immédiat, en date d'aujourd'hui.

Luxembourg, 27 Novembre 2008.

Richard Larsen.

Référence de publication: 2008148256/7360/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09198. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080174587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Second Euro Industrial Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 100.278.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 août 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Pour SECOND EURO INDUSTRIAL FINANCE S.à.r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008149677/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09588. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080176602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Agence Générale et Service d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 63.005.

Extrait de l'assemblée générale du Conseil d'Administration du 04 août 2008

Le Conseil d'Administration élit pour nouveau commissaire aux comptes en remplacement de ACCURATE SA , 6A, rue de Luxembourg L-5752 - FRISANGE pour une durée de 6 six ans:

JEROME TRADE Ltd
Trident Chambers
P.O. Box 146, Road Town, Tortola British Virgin Islands

Luxembourg, le 15.09.2008.

Pour copie conforme

Signatures

Référence de publication: 2008148257/2780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

PM France Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Laurence Quévy

Gérant A

Référence de publication: 2008148455/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04940. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Second Euro Industrial Thouars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 97.139.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 août 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch L-1471, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Pour SECOND EURO INDUSTRIAL THOUARS S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008149691/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Mansford France Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Laurence Quévy

Gérant A

Référence de publication: 2008148457/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04944. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Bill Boy Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.570.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14.11.2008.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008148488/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08165. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Stocknet Investments Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.760.450,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.486.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008,

- L'adresse professionnelle de Mme Sandrine LANGGARTNER, gérant, a été modifiée du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

- Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 3 novembre 2008 que Mme Christiane PRIM démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 3 novembre 2008, le conseil de gérance coopte en remplacement Mr Alexander KELLER, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2008.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008149395/751/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Immostar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.004.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008148491/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08099. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

**Frontier Asset Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Commonwealth/Ducasse (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 130.140.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008148494/312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08097. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

**Aviva Investors Central European Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Aviva Central European Properties S. à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 105.902.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Pour la Société

Signatures

Company Secretary

Référence de publication: 2008148498/649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08129. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Vesta Italia Equity (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 323.125,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 95.322.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2008148499/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08053. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Elvira S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 76.548.

Le bilan au 3 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008148500/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08047. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Mousseluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 175.000,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 125.825.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mousseluxe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008148502/260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08374. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Coverdale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 139.782.

EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'associé datées du 19 novembre 2008, il a été décidé ce qui suit:

1. D'accepter avec effet immédiat la démission du gérant, Monsieur Marcel Stephany;
2. De nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la société, pour une période indéterminée:
 - Monsieur Lambert Schroeder, né le 12 juillet 1959 à Happenbach, Belgique, résidant au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
 - Monsieur Johan Tack, né le 17 novembre 1951 à Gent, Belgique, résidant au 8, Nevelse Warande, B-9830 Sint-Martens-Latem, Belgique;
 - Monsieur Frédérick Brees, né le 9 mars 1959 à Thijsville, République Démocratique du Congo, résidant au 22B, rue de la Montagne, B-1315 Pietrebais, Belgique.
3. De transférer le siège social du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008149687/799/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Santa Eularia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 100.809.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/11/08.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2008148504/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07574. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Atlantic Trans-National S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 56.586.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008149150/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02788. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Afrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 101.369.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008149151/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05257. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

SCEGIP, Société de Conseil d'Etude et de Gestion aux Industriels et aux Particuliers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 81.683.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/12/2008.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008149170/792/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03708. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.
